



**ACADÉMIE
DE MARTINIQUE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction des
Personnels d'Administration,
Techniques et d'Encadrement (DPATE)**

Bureau ATSS et personnels d'encadrement
DPATE

Affaire suivie par :
Evelyne MARIE-LUCE
Tél : 05 96 52 26 40
Mél : bureau.atss@ac-martinique.fr

Schoelcher, le 26 avril 2022

Les Hauts de Terreville
97279 SCHOELCHER Cedex

**Circulaire n° 2022-22 DPATE du 26 avril 2022 relative à l'appel à candidature pour le recrutement de
personnels faisant fonction au poste d'adjoint au chef d'établissement**

Publics concernés : Personnels enseignants, d'éducation et psychologues.

Objet : Appel à candidature pour le recrutement de personnels faisant fonction au poste d'adjoint au chef d'établissement.

Entrée en vigueur : le 26 avril 2022

Notice : Chaque année, il est régulièrement fait appel à **des personnels titulaires** qui, bien que ne relevant pas du corps des personnels de direction, peuvent occuper des fonctions d'adjoint ou adjointe au chef d'établissement et dont l'objectif, à terme, est une évolution professionnelle vers le métier de personnel de direction.

Ils exercent alors en qualité de « faisant fonction » pour une durée variant de quelques semaines à une année scolaire complète. Les missions exercées sont temporaires et provisoires, et ne créent pas de droits pour une nomination en qualité de personnel de direction titulaire.

Référencement : Site académique, rubrique « C'est officiel ».

La Rectrice de la Région académique de Martinique
Chancelière de l'Université
Directrice académique des services de l'Éducation nationale

1. Les personnels concernés

Les personnels enseignants des 1^{er} et 2nd degrés, les personnels d'éducation ainsi que les psy-EN peuvent candidater. Ils pourront être affectés sur un poste d'adjoint au chef d'établissement (ou d'appui à la direction) dans un collège, un lycée général et technologique ou un lycée professionnel. **Ils restent titulaires de leur poste et leur corps d'origine, dont ils perçoivent la rémunération principale et sont concernés par les opérations afférentes à leur corps (mouvement, avancement, échelon...).**

À l'issue de la phase d'examen des dossiers, les candidats sélectionnés pour la phase d'audition seront reçus dans le cadre d'un entretien. Cet entretien doit permettre de vérifier les aptitudes du candidat et sa connaissance des fonctions confiées à un personnel de direction adjoint.

L'attention des candidats est appelée sur les enjeux, les compétences et les contraintes propres à l'exercice des fonctions de direction.

À cet égard, il est vivement conseillé aux candidats (es) de prendre connaissance du référentiel des personnels de direction (Bulletin officiel spécial n°1 du 3 janvier 2002).

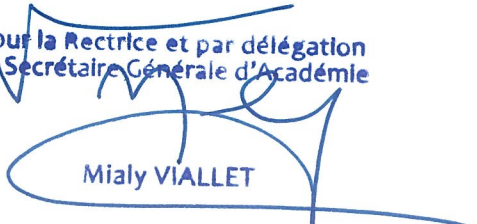
2. La constitution du dossier

Les candidats doivent saisir leur candidature dans le Portail Colibris accessible à l'adresse suivante :

<https://demarches-martinique.colibris.education.gouv.fr/> . Les candidats sont tenus de joindre une lettre de motivation et un curriculum vitae (au format pdf).

3. Le calendrier

Les dossiers de candidature devront être saisis avant le **mardi 31 mai 2022 délai de rigueur**.

Pour la Rectrice et par délégation
La Secrétaire Générale d'Académie

Mialy VIALLET

Bureau ATSS et personnels d'encadrement

DPATE

Tél : 05 96 52 26 40

Mél : bureau.atss@ac-martinique.fr

Les Hauts de Terreville

97279 SCHOELCHER Cedex